COMMUNIQUE DU PARQUET DU TPI DE KALOUM

Dans la matinée du mardi 01 juin 2021, une grue de la société EURAfrique a embarqué le véhicule de Monsieur Ismaël Nabé, juge d'instruction au tribunal de première instance de Kaloum, au motif qu'il était en stationnement irrégulier sur la chaussée longeant la devanture du tribunal.

Au même moment, le Procureur de la République se trouvait au siège du conseil économique et social.

Ainsi, lorsque les agents de la société en question ont entrepris l'enlèvement du véhicule, les constatations suivantes ont été relevées :

1-Le véhicule dont il est question, qui n'est pas celui du Procureur de la République, n'était pas en stationnement irrégulier.

2-Il a été sollicité et obtenu de cette société de ne pas procéder à l'enlèvement de n'importe quel véhicule sur cette artère, en raison de l'affluence qu'on y vit, par le stationnement des véhicules des Magistrats, Avocats, Huissiers et autres justiciables qui viennent pour des procédures.

Pour cette cause, car c'en est une, le parquet du TPI de Kaloum, a imposé un sens unique sur l'artère de 7 heures à 18 heures.

3-Les gardes pénitentiaires, en service au TPI de Kaloum, ont demandé aux agents de la société EURAfrique de ne pas enlever le véhicule qui était pourtant bien stationné, mais aussi avec la précision que celui-ci appartient à un Magistrat du tribunal. Malgré l'insistance des agents pénitentiaires, les agents de la société n'ont pas obtempéré. Le véhicule a finalement été embarqué, de force.

4-Mais au préalable, l'un des gardes pénitentiaires, du fait des agents de la société, a été victime de violences, de voies de fait, d'injures publiques, et de blessures. Ces mêmes agents ont également commis un outrage à Magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

5-Les témoins de ce spectacle sont légion, et dans les locaux et alentours du TPI de Kaloum.

De ce qui précède, il y avait lieu pour le parquet d'envisager, d'égal droit et de devoir, des mesures à la hauteur des faits repréhensibles, constitutifs des infractions de violences, de voies de fait, de coups et blessures volontaires, d'injures publiques et d'outrage à Magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Que ces personnes, venues de nulle part, portant d'ailleurs des tenues non habilitées, s'attaquent avec dédain et mépris à des agents pénitentiaires dans l'exercice de leurs fonctions et outragent des magistrats, le tout chapoté par une inconduite à nulle part pareille, parait excessif et révoltant.

Mieux, malgré l'implication personnelle de Monsieur le Procureur de la République en vue de faire ramener le véhicule, les responsables et agents de la société sont restés au départ, impassibles et méprisants, avant d'obtempérer en fin de journée.

Au titre des réactions en pareille circonstance, et par devoir, le parquet a instruit à la Compagnie Gendarmerie Nationale de Kaloum de procéder à des enquêtes et dresser procès-verbal.

A ce niveau, des mesures de garde à vue ont été entreprises à l'égard des personnes mises en cause, ce qui est légal, le parquet ne trouve donc aucun inconvénient à ladite mesure.

Enfin, le mercredi 02 juin 2021, le procès-verbal d'enquête de flagrance a été transmis à notre parquet avec les mis en cause.

La procédure suit son cours normal, conformément à la loi.

Fait à Conakry le 03 juin 2021

P/Le Procureur de la République/PO

Le Substitut du Procureur

Abdoulaye Işraël Kpogomou